

Division des Déficiences du Développement - Dérogations DD : Résumé du Service

2024

Système Personnel de Réponse aux Urgences (SPRU (PERS))

La définition et les limites du service décrites ci-dessous n'incluent pas tous les détails et exigences. Pour connaître les normes de service, les limitations, les types et qualifications des prestataires et les informations de remboursement, reportez-vous à la renonciation Medicaid HCBS DD appropriée.

Disponibilité de la Renonciation

Renonciation aux Déficiences Développementales Globales (CDD)

Renonciation au Programme de Jour pour Adultes Handicapés du Développement (DDAD)

Renonciation au Programme de Soutien Familial (FSW)

Définition du Service

Le PERS est un appareil électronique utilisé par un participant pour appeler à l'aide en cas d'urgence. Lorsqu'un bouton PERS est enfoncé, l'appareil contacte une personne désignée ou un centre d'appels.

Conditions de Prestation

- A. Le participant choisit chaque service en fonction de ses besoins.
 - 1. Les services devraient accroître l'indépendance et l'intégration communautaire; et
 - 2. Les services de renonciation choisis et les personnes qui les fournissent sont documentés dans le plan de soutien individuel (PSI) du participant.
- B. Le système personnel de réponse aux urgences comprend :
 - 1. La fourniture d'instructions au participant sur la façon d'utiliser l'appareil ;
 - 2. L'assurance que le centre d'appels répondra 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;
 - 3. Le remplacement d'un dispositif PERS en cas de besoin dans les 24 heures suivant la notification ;
 - 4. La mise à jour d'une liste de contacts au moins deux fois par an ;
 - 5. Des tests mensuels du dispositif PERS ; et
 - 6. Une assistance continue.
- C. Le PERS n'est pas un service d'adaptation.
- D. Le PERS présente les limites suivantes :
 - 1. Le PERS ne peut pas être utilisé par un participant qui vit dans un environnement appartenant à un fournisseur, loué, exploité ou contrôlé, à moins qu'un participant ne dispose d'un plan de transition décrivant comment le PERS l'aidera à passer à un environnement indépendant dans un délai de 6 mois. Lorsqu'il n'existe aucun plan de transition, le PERS ne peut pas être autorisé pour un participant bénéficiant d'une habilitation résidentielle ou d'une habilitation résidentielle thérapeutique.
 - 2. Le PERS ne peut pas chevaucher, remplacer ou dupliquer d'autres services similaires fournis par Medicaid.

Exigences pour les Prestataires

Les informations décrites ci-dessous n'incluent pas toutes les exigences des prestataires. Il s'agit d'informations générales sur les fournisseurs de ce service DD spécifique.

- A. Tous les prestataires de services de dérogation doivent :
 - 1. Être un prestataire Medicaid ;
 - 2. Se conformer à tous les titres applicables du code administratif du Nebraska et aux statuts de l'État du Nebraska ;
 - 3. Adhérer aux normes décrites dans l'accord de prestation de services de la Division of Medicaid et des soins de longue durée ;
 - 4. Suivre les formations DHHS sur demande ; et
 - 5. Utiliser les précautions universelles.
- B. Le PERS peut être proposé par un prestataire.
 - 1. Un prestataire est une entreprise ou une agence inscrite en tant que fournisseur Medicaid, mais non certifiée en tant que prestataire DD.
- C. Le PERS ne peut pas être autodirigé.
- D. Un proche du participant, mais pas un tuteur ou une autre personne légalement responsable du participant, peut fournir le PERS lorsqu'il remplit d'autres conditions. Étant donné que ce service n'est disponible qu'auprès de prestataires, le proche doit être un employé d'un prestataire.

Tarifs

- A. Le PERS doit être acheté dans les limites du budget individuel annuel du participant.
- B. Le PERS est remboursé sous forme de frais d'installation uniques et de frais de location mensuels.
- C. Un vendeur ne peut pas facturer plus que ce qu'il facturerait au grand public. Un vendeur qui offre un rabais à un certain groupe de personnes, comme des étudiants ou des personnes âgées, doit offrir le même rabais à un participant de ce groupe.
- D. Le coût du transport n'est pas inclus dans le tarif du PERS.